

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00384

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE LA VALLA-EN-GIER - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME
DE STOCKAGE ET DE SECHAGE DE BOIS ENERGIE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160812-D20160038410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE LA VALLA-EN-GIER - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE ET DE SECHAGE DE BOIS ENERGIE

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

La construction de plateforme de stockage et de séchage de bois énergie est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

Lorsque le projet n'est par nature pas concerné par l'un des critères de bonification, ce critère est considéré comme acquis.

La commune de La Valla-en-Gier sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour la construction d'une plateforme de stockage et de séchage de bois énergie.

Cette commune, située dans le Parc du Pilat, bénéficie d'un patrimoine forestier conséquent (d'environ 300 hectares) qui lui permet d'envisager la création d'une filière locale de bois énergie. La gestion de la forêt est confiée à l'Office National des Forêts ; ainsi sont produits chaque année entre 300 et 1 000 m³ de bois d'œuvre. La commune souhaite aujourd'hui valoriser sous forme de bois énergie le bois qui n'est pas exploitable en bois d'industrie.

Aussi, elle souhaite construire un local de stockage et de séchage de plaquettes forestières issues de la forêt communale et broyées par une entreprise locale. Cette plateforme se situera à l'entrée du bourg de la Valla-en-Gier.

Ce projet permettrait :

- de produire entre 80 et 100 m³ apparent (MAP) de bois déchiqueté local par an ;
- de limiter le transport des marchandises par la création d'une filière d'approvisionnement locale ;
- de gérer et de valoriser le patrimoine forestier communal en produisant du bois énergie en plus de la production actuelle de bois d'industrie.

Le projet, tel que présenté par la commune, répond à un critère prioritaire et trois autres critères. Le taux d'intervention est alors de 40 %.

Le coût total d'opération est estimé à 153 420 € HT. Le montant des dépenses éligibles est de 124 420 € HT (travaux et ingénierie).

La commune a sollicité, d'une part, une aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et, d'autre part, une aide du Conseil Départemental.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de La Valla-en-Gier s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 46 765,76 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Le montant du fonds de concours de Saint-Étienne Métropole pour ce projet pourrait donc s'élever à 46 765,76 € maximum, sous réserve de satisfaire aux contraintes réglementaires telles qu'énoncées dans la délibération du Conseil Communautaire du 03 juin 2015.

En déduisant le montant du fonds de concours (soit 46 765,76 €), la commune consomme la totalité de son enveloppe de fonds de concours pour l'ensemble du mandat.

Les travaux devraient débuter fin 2016 ou en 2017.

Les fonds dus par Saint-Étienne Métropole au titre des fonds de concours seront versés à l'achèvement d'opération et après épuisement de toutes les autres subventions de façon à ce que la commune maître d'ouvrage supporte effectivement 20 % du montant de l'opération.

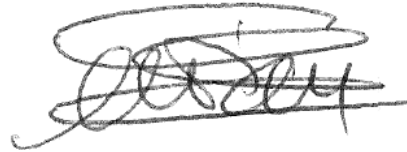
La convention est consultable au service Assemblées de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de La Valla-en-Gier pour son projet de construction d'une plateforme de stockage et de séchage de bois énergie d'un montant maximum de 46 765,76 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours et de tout autre document se rattachant à ce projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 24 du budget Développement durable de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

Gaël PERDRIAU